

478 CAMBRAI

Société Civile Immobilière au capital de 1.100 €
Ayant son siège sis 600, Boulevard Jean Moulin (62400) BETHUNE,
RCS ARRAS 811 570 472
(Ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

Le 29/03/2026

Les seuls associés de la société 478 CAMBRAI, savoir :

- | | |
|----------------------------------|--|
| ▪ Monsieur Edouard BEAUGRAND | 20 parts en pleine propriété n° 1 à 5 et 1.086 à 1.100
1.080 parts en usufruit n° 6 à 1.085 |
| ▪ Monsieur Auguste BEAUGRAND | 270 parts en nue-propriété n° 6 à 275 |
| ▪ Mademoiselle Héloïse BEAUGRAND | 270 parts en nue-propriété n° 276 à 545 |
| ▪ Mademoiselle Margaux BEAUGRAND | 270 parts en nue-propriété n° 546 à 815 |
| ▪ Monsieur Léon BEAUGRAND | 270 parts en nue-propriété n° 816 à 1.085 |

TOTAL

1.100 parts sociales

Propriétaires ensemble de l'intégralité des 1.100 parts composant le capital social,

En application de l'article 21 des statuts de la Société qui permet aux associés de prendre à tout moment et valablement une décision collective par acte sous seings privés unanime,

Ont pris les décisions suivantes relative à :

- Agrément à donner à un projet de cession de part sociale de la Société en application de l'article 12 des statuts ;
- Modification sous condition suspensive de l'article 7 et 8 des statuts ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés de la Société dans le cadre du projet de cession par Monsieur Edouard BEAUGRAND, associé, de la pleine propriété d'UNE (1) part sociale de la Société numérotée 1 à la société MEBINVEST, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.200.000 euros, ayant son siège sis 600, Boulevard Jean Moulin (62400) BETHUNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le n°453 757 379, moyennant le prix global de 329 €,

DECIDENT :

- de déroger à la procédure d'agrément prévue à l'article 12 des statuts,
- d'autoriser ladite opération de cession de part de la Société,
- et d'agréer la société MEBINVEST, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.200.000 euros, ayant son siège sis 600, Boulevard Jean Moulin (62400) BETHUNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le n°453 757 379 en qualité de nouvelle associée de la Société à compter la date de réalisation définitive de ladite cession de part.

Décision adoptée l'unanimité des titulaires du droit de vote.

DEUXIEME DECISION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession objet de la précédente décision, les associés de la société décident de modifier ainsi qu'il suit les articles 7 et 8 des statuts :

ARTICLE 7 – APPORTS

Il est inséré in fine un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

« 7.5. – Cession de part du 29/03/2026

Aux termes d'un acte en date du 29/03/2026, Monsieur Edouard BEAUGRAND a cédé une part sociale à la société MEBINVEST RCS ARRAS 453 757 379. »

Article 8 – CAPITAL SOCIAL

Sans changement jusqu'à la suppression du tableau de répartition du capital remplacé par le tableau suivant :

« Associés	Nombre de parts	Numéros de parts	Nature des droits
<i>Société MEBINVEST RCS ARRAS 453 757 379</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Pleine propriété</i>
<i>Edouard BEAUGRAND</i>	<i>19</i>	<i>De 2 à 5 et de 1.086 à 1.100</i>	<i>Pleine propriété</i>
	<i>1.080</i>	<i>De 6 à 1.085</i>	<i>Usufruit</i>
<i>Auguste BEAUGRAND</i>	<i>270</i>	<i>De n° 6 à 275</i>	<i>Nue-propriété</i>
<i>Héloïse BEAUGRAND</i>	<i>270</i>	<i>De 276 à 545</i>	<i>Nue-propriété</i>
<i>Margaux BEAUGRAND</i>	<i>270</i>	<i>De 546 à 815</i>	<i>Nue-propriété</i>
<i>Léon BEAUGRAND</i>	<i>270</i>	<i>De 816 à 1.085</i>	<i>Nue-propriété »</i>

Tous pouvoirs sont conférés à l'un ou l'autre des co-gérants de la Société à l'effet de constater la réalisation définitive de la condition suspensive prévue à la présente décision.

Décision adoptée l'unanimité des titulaires du droit de vote.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de

l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Décision adoptée l'unanimité des titulaires du droit de vote.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés pleins propriétaires, nus-propriétaires et usufruitiers de parts sociales.

LE 29/03/2026

Monsieur Edouard BEAUGRAND <i>Edouard BEAUGRAND</i> ✓ Certifié par  enseigne
Monsieur Auguste BEAUGRAND <i>Auguste BEAUGRAND</i> ✓ Certifié par  enseigne
Mademoiselle Héloïse BEAUGRAND Représentée par Madame Marie-Eglantine BEAUGRAND <i>Marie-Eglantine BEAUGRAND</i> ✓ Certifié par  enseigne
Mademoiselle Margaux BEAUGRAND Représentée par Madame Marie-Eglantine BEAUGRAND <i>Marie-Eglantine BEAUGRAND</i> ✓ Certifié par  enseigne
Monsieur Léon BEAUGRAND Représentée par Madame Marie-Eglantine BEAUGRAND <i>Marie-Eglantine BEAUGRAND</i> ✓ Certifié par  enseigne